



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise aux normes d'accessibilité des gares SNCF dans le département de l'Aisne

Question orale n° 91

Texte de la question

M. José Beaurain attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur la mise aux normes d'accessibilité des gares SNCF dans le département de l'Aisne. Bien que le Président de la République ait affirmé faire de l'accessibilité une priorité nationale lors de la 6e Conférence nationale sur le handicap, de nombreuses gares du territoire restent inadaptées aux personnes à mobilité réduite, avec des quais non conformes, un manque ou une défaillance d'équipements tels que les ascenseurs et des lacunes en matière de signalétique. Il lui demande quelles mesures concrètes, calendriers et financements sont envisagés pour accélérer ces travaux et assurer une égalité d'accès effective aux infrastructures ferroviaires pour tous les citoyens, notamment dans le département de l'Aisne.

Texte de la réponse

ACCESSIBILITÉ DES GARES SNCF DANS L' AISNE

M. le président . La parole est à M. José Beaurain, pour exposer sa question, n° 91, relative à la mise aux normes d'accessibilité des gares SNCF dans l'Aisne.

M. José Beaurain . Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur une problématique qui m'est chère. Garantir l'égalité d'accès aux services publics de transport est une priorité, notamment pour les personnes en situation de handicap. Pourtant, et malgré les engagements pris par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap de 2023, au cours de laquelle il a rappelé que l'accessibilité devait être une priorité nationale, la réalité, sur le terrain, est tout autre.

M. José Beaurain . De nombreuses gares de l'Aisne restent totalement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite : les quais ne sont pas adaptés, il manque des ascenseurs et des rampes d'accès, et même la signalétique est largement insuffisante. Ces insuffisances ne concernent pas uniquement les personnes en situation de handicap. Elles touchent également les personnes âgées, les parents avec des poussettes et, d'une manière plus générale, tous ceux de nos concitoyens qui ont des difficultés à se déplacer de manière autonome.

Dans ma circonscription, la gare de Chauny présente ainsi de nombreux défauts en termes d'accessibilité. L'absence d'ascenseur pour accéder aux quais complique considérablement les déplacements des personnes à mobilité réduite ; les bandes podotactiles sur les bords des quais sont inexistantes, ainsi que la signalétique vocale, ce qui rend la gare difficilement praticable et dangereuse, alors même qu'elle dessert un bassin de population important dans le département. Et il est difficile, monsieur le ministre, de ne pas constater un oubli flagrant des territoires ruraux dans cette dynamique d'accessibilité. L'Aisne, comme beaucoup d'autres départements éloignés des grands centres urbains, semble être laissée de côté, malgré les multiples annonces et engagements pris par les gouvernements successifs.

Ma question est simple : quelles mesures concrètes votre ministère compte-t-il prendre pour que les gares de ces territoires bénéficient enfin des investissements nécessaires ? Peut-on espérer un calendrier clair et des financements spécifiques pour accélérer les travaux et garantir à tous nos concitoyens un accès adapté à ces infrastructures primordiales ?

M. le président . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, *ministre chargé des transports* . Sachez d'abord, monsieur le député, que j'accorde beaucoup d'attention à votre question.

Le schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP) des gares régionales de l'ex-région Picardie a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 et le SDAP des gares nationales a été approuvé par arrêté ministériel du 29 août 2016. Le pilotage du schéma directeur régional a, depuis, été repris par la région Hauts-de-France. Neuf gares sont concernées par ces schémas et doivent donc être rendues accessibles sur le territoire du département de l'Aisne : une gare nationale, Saint-Quentin, et huit gares régionales.

Il faut distinguer le cas des bâtiments voyageurs et celui des quais : si les bâtiments sont tous accessibles, la situation des quais est plus contrastée – comme vous l'avez montré par des exemples concrets –, car les travaux d'infrastructure nécessaires doivent être coordonnés avec la circulation des trains et sont donc beaucoup plus complexes à réaliser. À ce jour, cinq des neuf gares sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite – quais et bâtiments voyageurs : ce sont celles de Laon, Soissons, Tergnier, Villers-Cotterêts et Hirson. Les travaux de la gare nationale de Saint-Quentin touchent à leur fin, et elle devrait être déclarée accessible dans le courant de l'année 2025. Enfin, les investissements vont se poursuivre dans les années à venir pour les gares régionales de Château-Thierry, Chauny et La Ferté-Milon.

En complément des travaux, des services d'assistance permettent de prendre en charge les personnes à mobilité réduite via la plateforme de réservation Assist'enGare ou directement en gare. Au total, près de 40 millions d'euros ont été engagés pour aménager les quais par les financeurs – État, région et SNCF – sur la période 2015-2024, dont près de 10 millions de la part de l'État. Mais il reste beaucoup à faire, comme votre intervention le montre bien.

M. le président . La parole est à M. José Beaurain.

M. José Beaurain . Je ne doute pas une seconde que vous soyez sensible à la situation des personnes en situation de handicap, monsieur le ministre, et je me réjouis que ce projet qui vous tient manifestement à cœur puisse aboutir dans les années qui viennent. Le plus tôt sera le mieux : l'attente est immense et les besoins le sont tout autant.

Données clés

Auteur : [M. José Beaurain](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 91

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 janvier 2025](#)

Réponse publiée le : 22 janvier 2025, page 278

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 janvier 2025](#)